

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 17 septembre 2021

Objet : Demande d'agrément restée sans réponse

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Votre ministère délivre un agrément aux associations dont vos services jugent que leurs actions dans le champ éducatif servent l'intérêt général.

À ce titre, l'association SOS Éducation a sollicité un agrément auprès de la DGESCO en date du 19 mars 2021, concernant notamment les formations mises en place depuis 2019 et qui ont reçu un plébiscite de la part des enseignants (issus du public comme du privé sous contrat et hors contrat) qui les ont suivies.

Pour rappel, les modules de formation conçus par SOS Éducation apportent une méthodologie et des outils pour « faire réussir tous les élèves », y compris ceux en situation de handicap ou qui présentent des troubles des apprentissages. Cette approche de l'école inclusive est innovante et efficace. Elle complète la formation des enseignants, confrontés depuis 2005 à l'obligation d'accueillir tous les profils d'élèves.

Madame Barbara BAZOLY, Chef de mission Partenariats et relations avec les associations à la DGESCO, a accusé réception de notre demande en mars. Depuis, nous sommes sans retour de vos services, et ce malgré nos multiples sollicitations (par téléphone de mars à juin, puis par courriel en date du 2 juin 2021).

Comment justifier d'une telle mise au placard ?

Nous vous invitons vraiment à consulter les vidéos des retours d'expérience des enseignants qui ont suivi notre programme long, ainsi vous pourrez juger de l'intérêt et de la pertinence du travail réalisé :

2^e promotion 2020-2021 : https://youtu.be/fklPErt_PcI

1^{re} promotion 2019-2020 : <https://youtu.be/gaxScgadfGg>

Depuis 2019 nous proposons différentes formations accessibles aux enseignants en poste :

- Notre formation phare sur le thème « *Enseigner à tous les élèves. Les clés de la réussite d'une école inclusive* » : il s'agit d'une formation longue qui s'étend sur toute l'année scolaire d'octobre à juillet. Elle se destine aux enseignants du primaire et du collège. Les enseignants suivent entre 13 et 17 jours de formation en fonction du niveau de classe auquel ils enseignent. Les sessions de formation sont organisées pendant les vacances scolaires et les week-ends. Le groupe d'enseignants participants est volontairement restreint pour qu'une dynamique de groupe et un partage plus efficace soient possibles pendant ces journées de formation.
- Des formations courtes, entre 3 et 5 jours, sur différents thèmes : l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'apprentissage des mathématiques, comment accompagner les enfants autistes dans les apprentissages fondamentaux.

Pour l'instant, nos formations sont proposées gratuitement aux enseignants. Comment est-ce possible ?

Actuellement, elles sont financées à 100 % par les donateurs de l'association.

Mais pour aller plus loin, nous devons pouvoir compter sur les fonds de formation et sur la possibilité d'émettre des reçus fiscaux, *a minima* sur des dons spécifiquement affectés à ces programmes de formation. Nous souhaitons construire des formations hybrides distance-présentiel pour rassembler encore plus d'enseignants désireux de se former.

L'agrément de l'Éducation nationale est un élément important pour le déploiement de nos actions de formation au bénéfice de plus d'enseignants, ce qui profitera à de nombreux élèves, particulièrement ceux gênés par des troubles des apprentissages et ceux qui sont les plus éloignés de l'école.

Au regard de la liste des associations que vos services ont agréées, de leur objet social et de la nature de leurs actions éducatives, rien ne justifie la mise à l'écart de la demande de SOS Éducation. Dans le cas contraire, il serait souhaitable de rendre publics les critères objectifs sur lesquels vos services s'appuient pour octroyer l'agrément du ministère dont vous avez la charge.

La transparence sur le processus d'attribution de l'agrément est une condition *sine qua non* d'une « École de la confiance », principe fondateur de la politique que vous vous attachez à mettre en place depuis votre nomination.

La contribution de SOS Éducation au champ éducatif est indéniable. Je vous invite à consulter sur notre site internet les formations que nous organisons. Vous pourrez juger de notre expertise en matière d'ingénierie de formation continue. Vous trouverez également notre production d'outils pédagogiques pour la classe, d'apports méthodologiques à destination des enseignants et des parents, de notes d'analyse rigoureuses sur les grands enjeux éducatifs...

Notre engagement pour une École qui s'attache à faire réussir chaque élève est le fil conducteur de chacune de nos actions.

Nos formations et nos travaux, régulièrement salués pour leur grande qualité par les enseignants et par de nombreux experts, doivent être diffusés auprès d'un maximum d'enseignants de France, car ils sont des appuis solides dans la pratique de la classe.

Or l'absence d'agrément de l'Éducation nationale en freine la diffusion. Et c'est dommageable à l'intérêt des élèves et de la société.

On ne peut pas prôner l'ère de la connaissance et du savoir et accepter que des sables mouvants administratifs en restreignent la diffusion.

SOS Éducation dispose bien entendu d'un numéro d'organisme de formation. Nos programmes de formation et les retours exprimés par les enseignants qui les ont suivis sont accessibles sur notre site internet aux adresses suivantes :

Retours des enseignants participants à la formation "Comment enseigner efficacement la lecture et l'écriture" (2019)

<https://soseducation.org/formations/enseigner-la-lecture-et-lecriture>

Plaquette de présentation de la formation longue "Enseigner à tous les élèves. Les clés de la réussite d'une école inclusive" (2021-22)

<https://soseducation.org/docs/programme-formation-enseigner-a-tous-les-eleves-2021-2022>

SOS Éducation agit sans relâche au service de l'École ; depuis 2019 nos travaux se consacrent à la production de formations et d'outils d'analyse et de méthodologie inédits en appui de l'action éducative des enseignants.

Nous vous demandons officiellement de mettre fin au blocage de notre demande d'agrément et requérons une réponse, dont on imagine difficilement sur quels motifs objectifs et opposables elle pourrait s'avérer négative.

Vous pouvez compter sur notre engagement à agir au service de l'École en appui des enseignants et des familles, dans l'intérêt supérieur de l'instruction de l'enfant et de son plein épanouissement.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Déléguée générale
de SOS Éducation

A handwritten signature in black ink, reading "Sophie Audugé". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath it.

Sophie Audugé

P.S. Par ailleurs, nous sommes en attente d'un entretien avec vous depuis plus de 2 ans maintenant, et espérons que vous trouverez le temps de nous recevoir prochainement, afin que nous puissions échanger sur les chantiers dont nos membres souhaitent la mise en place prochaine pour relever les défis posés à notre école.